

# Anticyclone

l'assurance des entrepreneurs

Prévention

## De l'assurance à la "gestion des risques"

Entreprise artisanale créée en 1840 dans les faubourgs de Beaune, les Établissements Fallot sont la propriété de la famille du même nom depuis 1926. Ce grand nom de la moutarde haut de gamme fait depuis deux ans confiance à Aviva. Pourquoi ? Comment ? Réponses ci-après.

En bref

[ Prévoyance

Des solutions à partir de deux personnes

Zoom

[ Accidents du travail

Retour à la case prévention



AVIVA

••• Successivement et depuis quatre-vingts ans, Edmond Fallot, son gendre Roger Désarménien, et le fils de ce dernier Marc Désarménien ont présidé aux destinées des Établissements Fallot. Ce spécialiste de la moutarde représente un "nom" dans cette niche particulière qu'est l'agroalimentaire haut de gamme. « *L'origine des matières premières, le respect des produits et des méthodes de fabrication traditionnelles sont des valeurs essentielles pour nous* », confirme Nathalie Désarménien, cogérante de l'entreprise. Ici, les graines de moutarde sont broyées "à l'ancienne" avec des meules de pierre tournant à vitesse réduite. Cette technique limite ainsi l'échauffement et préserve tout le piquant de ce condiment qui se détériore à haute température. Le produit fini affiche des qualités gustatives exceptionnelles, on le trouve aujourd'hui dans les épiceries de luxe et les grands restaurants, mais aussi, de plus en plus, dans les grandes surfaces.

Loin d'être passéiste, le positionnement "terroir" de Fallot colle à l'air du temps. L'innovation est d'ailleurs présente au sein de la gamme qui compte aujourd'hui douze variétés. « *Certaines résultent de l'association de produits typiquement bourguignons comme la moutarde au cassis de Dijon ou la moutarde au pain d'épice, une de nos exclusivités. D'autres font appel à des produits aux origines nobles : la moutarde au poivre vert de Madagascar ou*

*celle aux noix du Périgord. Nous participons aussi, avec d'autres producteurs, à la relance de la culture de la graine de moutarde dans la région.* »

Quinze salariés sont associés à la vie de cette entreprise qui, aussi prospère qu'elle soit, reste consciente des risques encourus.

## Client Aviva depuis deux ans

Ceux-ci sont de deux ordres. Les risques industriels "classiques" d'un site de production ne faisant pas appel à la sous-traitance et travaillant en continu (incendie, bris de machines...), et les risques financiers divers. « *Outre l'instabilité du cours des graines (provenant à 90 % du Canada), nous subissons les hausses des coûts de transport (provoquées par la hausse continue du pétrole) et de conditionnement (verre). Impossible d'imputer directement ces variations sur nos prix de vente* », poursuit

Nathalie Désarménien. Autre incertitude, la solvabilité des clients. Fallot exporte 50 % de sa production, un quota qui devrait encore s'accroître avec l'ouverture de nouveaux marchés en Europe de l'Est. Le recouvrement s'avère parfois délicat, tous les clients internationaux n'étant pas toujours assurés pour ce type de risque.

Reprenant à leur compte le vieil adage « Mieux vaut prévenir que guérir », Nathalie et Marc Désarménien ont opté en 2003 pour une multirisque industrielle Aviva comportant des garanties RC, pertes d'exploitation et paiement des pénalités de retard imposées par la grande distribution. Pourquoi ce choix d'une nouvelle compagnie d'assurance? « *Plus qu'une question de prix ou d'étendue de la couverture, ce changement a été motivé par la qualité du service et la présence assurées par Marc Spiegel, avec qui nous traitons désormais. Il a su faire preuve d'initiative et de réactivité.* »



### 3 questions à... MARC SPIEGEL, agence Aviva Dijon Darcy Liberté

**Comment convaincre une entreprise comme Fallot de vous faire confiance ?**

• Lorsque nous rencontrons un client industriel, nous agissons par audit. Nous ne regardons pas ses polices d'assurance, nous l'interrogeons sur les points-clés de son activité. Est-elle saisonnière? Le produit fabriqué est-il rare? Nécessite-t-il des matières

premières délicates à trouver ou à transporter? Parfois le chef d'entreprise ne s'est pas posé ces questions. Nous entrons dans une logique d'entonnoir pour cerner les besoins et proposer un contrat correspondant réellement aux risques encourus.

**Pourquoi avoir promu chez Fallot la RC Mandataires Sociaux ?**

• Pour moi, ce contrat est devenu le deuxième étage de la "fusée protection" de l'entreprise. Protéger les biens propres et le capital du chef d'entreprise est à la fois légitime et indispensable à sa sérénité. Nous avons évoqué sa souscription dès notre premier entretien.

**Un exemple de conseil préventif apporté à Fallot ?**

• La thermographie

infrarouge qui minimise les risques électriques et est prise en compte par l'assureur lorsqu'il établit le coût d'un contrat. Nous avons réellement plaisir à travailler avec des entreprises comme Fallot, qui sont des références. J'assure un certain nombre d'entreprises françaises. Participer à leur histoire, c'est passionnant.

## La confiance, une notion capitale

Exemple de proposition faite par l'agence Aviva de Dijon ? La RCMS (Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux). « *Nous connaissons l'existence de ce type de contrat, moins bien les risques grandissants auxquels s'expose le gérant d'une entreprise*, explique Nathalie Désarménien. *L'intérêt de souscrire nous est apparu beaucoup plus clairement.* »

Fallot bénéficie aujourd'hui d'une couverture complète et, surtout, d'un suivi relationnel correspondant à ses attentes, notamment en termes de

prévention. Il s'agit parfois de détails jusqu'ici négligés. Marc Spiegel a ainsi conseillé à l'entreprise de rédiger des "permis de feu" lorsque ses salariés ou un sous-traitant viennent effectuer des travaux de soudure. Nathalie et Marc Désarménien informent d'ailleurs spontanément leur interlocuteur Aviva dès qu'ils investissent dans du nouveau matériel afin d'anticiper l'impact éventuel de ces achats sur leur contrat. « *D'un point de vue comptable, une assurance reste un "mal nécessaire". Le service rendu et la confiance établie avec Marc Spiegel font que nous avons l'impression de payer le juste prix* », concluent-ils.



## Le point de vue de l'inspecteur

SYLVAIN LOISEAU, inspecteur entreprise sur la région Bourgogne – Franche-Comté

« Le conseil reste la base de notre métier. Il permet de sortir du cadre "assurance" pour entrer dans une optique "gestion de risques". On ne peut plus aujourd'hui envisager une discussion "assurance" sous un angle purement financier, notamment avec les PME. Leurs gérants sont souvent des gens de production, ils attendent de nous des informations, des approches préventives. Exemple avec Fallot : dès notre première rencontre, nous avons attiré leur attention sur quelques points-clés, comme l'importation des graines de moutarde deux ans à l'avance par des "contrats d'achat". Ceci vulnérabilise leur approvisionnement : nous avons donc mis en place une garantie pénalités de retard. »

## Prévoyance

### Des solutions à partir de deux personnes

Petites ou grandes, toutes les entreprises peuvent mettre en place des contrats collectifs de prévoyance. Aviva a développé, en partenariat avec les meilleurs spécialistes du marché, des solutions couvrant toute la gamme prévoyance : décès, incapacité, invalidité, rente éducation ou de conjoint, complémentaire santé... Adaptées à tous les secteurs d'activité, ces solutions modulables répondent notamment aux besoins, aux objectifs et aux moyens des TPE ou PME. Exemple ? La possibilité de souscrire une complémentaire santé à partir de deux salariés seulement (le chef d'entreprise peut s'inclure dans le contrat s'il est artisan ou dirige une société familiale). N'hésitez pas à vous adresser à votre agent Aviva pour obtenir une étude rapide et personnalisée. [www.aviva-assurances.fr](http://www.aviva-assurances.fr)

## Scierie à Biscarosse

➤ Le 15 juillet dernier un incendie a complètement détruit 500 m<sup>2</sup> de bâtiment et leur contenu. Le bâtiment sinistré était à usage de scierie, les autres, à usage de stockage de bois et de négoce, ont été épargnés. La séparation entre les bâtiments, de 10 m au moins, a été bénéfique. La cause est inconnue à ce jour. Les premières estimations font apparaître des dommages de l'ordre du 700 000 euros.

## Transformation d'abats, carcasses destinés à l'alimentation animale

➤ Le 14 juillet dernier, un incendie a détruit une partie du bâtiment et le matériel frigorifique. L'origine se situe au niveau du compresseur mais la cause n'est pas déterminée à ce jour. Le montant des dommages et la perte d'exploitation pourraient atteindre 1 500 000 euros.

# Retour à la case prévention

Mauvaise nouvelle : la France reste en tête des pays européens en nombre d'accidents du travail, avec des chiffres records dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. La prévention doit faire son œuvre à travers la mise en place du "Document Unique" et le strict respect des règles légales.



Bien que régulièrement en baisse depuis 1950 (date des premières statistiques "sérieuses"), les accidents du travail restent un fléau. Le nombre impressionnant déclaré chaque jour à la Caisse nationale d'assurance maladie en témoigne : plus de 4 000, dont 2 000 avec un arrêt de travail, allant de la coupure bénigne à la blessure grave. Plus inquiétant encore, le nombre de décès n'a pas décliné depuis trois ans.

Le secteur des activités de services est sans surprise peu touché. L'industrie a pour sa part réalisé d'énormes progrès en quelques années grâce à l'action des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et les nominations de responsables sécurité. Le BTP reste – de loin – le secteur le plus exposé. En "surchauffe" depuis quelques années, il fait appel à une main-d'œuvre parfois peu qualifiée, multiplie le recours à la sous-traitance et son personnel d'encadrement s'avère mal formé à la sécurité. « Les employeurs n'ont pas intégré le fait que la sécurité est aussi un facteur de rentabilité, analyse Gabriel Balard, directeur du département Construction chez Aviva. Lorsqu'il entraîne un arrêt, un accident du travail a toujours un fort impact financier : perte de productivité, rémunération d'un intérimaire, sanctions pénales à l'encontre des dirigeants et/ou des substitués dans la direction de l'entreprise... »

## Les limites des garanties "faute inexcusable"

S'il est établi que l'accident est consécutif à une faute inexcusable, des poursuites sont généralement engagées devant le tribunal correctionnel pour blessures ou homicide involontaire. « La garantie *faute inexcusable* – dont sont dotés tous les contrats *Responsabilités Civiles d'Aviva* – n'en couvre que les conséquences civiles (la couverture des sanctions pénales étant illégale), rappelle Gabriel Balard. Les assureurs envisagent d'ailleurs de la dissocier du contrat RC de base pour l'inclure dans un contrat *Dommages séparé*, de façon à en faire payer le vrai prix. Certains le font déjà. »

Alors quelle solution? Gabriel Balard en revient à la prévention : « ...le Document Unique\* en est devenu le pivot. Sa rédaction est obligatoire depuis le 8 novembre 2002. Toutes les entreprises sont aujourd'hui censées procéder avec leurs salariés à une évaluation des risques liés à leur activité. » Au-delà du "DU", des intervenants extérieurs peuvent jouer un rôle clé dans le pilotage des mesures préventives à respecter : inspecteurs du travail, fabricants de matériel de protection ou encore, dans le cas particulier des BTP, contrôleurs SPS (Santé Protection Sécurité) que les maîtres d'ouvrage doivent faire intervenir dès que deux entreprises travaillent conjointement sur un même chantier.

\* Cf. Anticyclone n° 22

## 1,5 million

Nombre d'accidents du travail indemnisés par la CNAM en 2003.

## 750 000

Nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail.

## 92

Nombre d'accidents avec arrêts pour 1 000 salariés dans le secteur des BTP.

## 11,4

Nombre d'accidents avec arrêts pour 1 000 salariés dans le secteur des services.

Sources : CNAM ([www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr))

## Le point sur la faute inexcusable

Régie par les articles L453 et L454 du Code du travail, la notion de faute inexcusable s'est largement étendue depuis 2002. Les entreprises sont dorénavant soumises à une obligation dite de « sécurité résultat ». Par définition, dès l'instant où survient un accident, c'est que toutes les dispositions nécessaires n'avaient pas forcément été prises : non-respect des normes, défaut de contrôle ou de consigne... Les entreprises, notamment les PME, n'en ont pas suffisamment pris conscience. Plus de 300 cas de faute inexcusable sont retenus chaque année à l'encontre des employeurs.

**Info plus.** Pour en savoir plus, des fiches thématiques sont à votre disposition, commandez-les auprès de votre agent Aviva : Le bon diagnostic pour une couverture sur mesure (mod.17031.6), L'indemnisation des événements naturels (mod.17031.7), Pollution et atteinte à l'environnement (mod.17031.8), Les accidents du travail et la faute inexcusable (mod.17031.9), Se prémunir contre l'incendie (mod.17031.10), Retraits des produits (mod.17031.11), Responsabilité civile des dirigeants (mod.17031.12).



La lettre d'information d'Aviva aux entrepreneurs est éditée par Aviva assurances, 13, rue du Moulin Bailly, 92271 Bois Colombes cedex. ■ Directeur de la publication Olivier Pericchi ■ Rédactrice en chef Stéphanie Marquette (contact presse : 01 76 62 87 42 ou par mail : [stephanie\\_marquette@aviva.fr](mailto:stephanie_marquette@aviva.fr)) ■ Ont collaboré à ce numéro Gabriel Balard, Nathalie Désarménien, Marc Désarménien, Sylvain Loiseau, Michel Pimparé, Catherine Saab, Marc Spiegel, Annie Vecchi, Jean-Christophe Vignaud. ■ Conception et réalisation Sept & neuf ■ Impression Edimpra ■ ISSN 1251-1315 ■ Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2005.

Société Anonyme d'Assurance Incendie Accidents et Risques Divers. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital social : 163 932 160 euros. 306 522 665 RCS NANTERRE.